

**PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 11 SEPTEMBRE 2025**

**Présents :** Claude CLARON, Jérôme LACOSTE-DEBRAY, Catherine PAILLAT, David VINCENT, Marie-Laure GIRAUD-SAUVEUR, Claire DORBEC, Suzanne CHANTRE, Gérard FRENEA, Patrick GINET, Philippe GROSSIORD, Bastien DOMINIQUE, Romain BOICHON, Carole FAYOLLE, Noël FAURE, Marion AMBIS, Marion BERARD,

**Absents excusés :**

**Absents :** Marie-Caroline GARCIN, Véronique GOYON, Nathalie GARNIER, Jean-Marc PALAIS, Frédéric AUBERGER, Eric CHANTRE, Marion TISSOT,

**Pouvoir :**

**Secrétaire de séance :** Catherine PAILLAT

**Heures de début de séance :** 19h30

- ⇒ **Désignation d'un secrétaire de séance**
- ⇒ **Approbation du procès-verbal de la séance précédente**
- ⇒ **Décisions du maire au titre du L. 2122-22 du CGCT**
- ⇒ **Délibérations :**
  - 1. Avenants au marché de travaux de rénovation thermique et accessibilité de la mairie
  - 2. Décision modificative du budget
  - 3. Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à retrait de délégation
- ⇒ **Questions diverses :**
  - 1. Présentation du rapport d'activités 2024 du SMAGGA
  - 2. Présentation du rapport d'activités 2024 du SIPAG
  - 3. Avenir de la boulangerie

**1. Désignation du secrétaire de séance**

Catherine PAILLAT se propose pour être secrétaire de séance. Elle est désignée secrétaire de séance.

**2. Lecture du compte-rendu du conseil municipal précédent, en date du 24 juillet 2025 :**

Monsieur le maire demande au conseil municipal de bien vouloir approuver le compte-rendu de la séance précédente du 24 juillet 2025.

Le compte-rendu de la séance du 24 juillet 2025 est approuvé comme suit :

Pour : unanimité

Abstention : 0

Contre : 0

**3. Décisions du maire au titre de l'article L 2122-22 du CGCT**

**4. Délibérations**

**Délibération n°2025-039 : Avenants au marché de travaux et de maîtrise d'œuvre de la rénovation thermique et mise en accessibilité de la mairie**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique que plusieurs lots du marché de travaux de rénovation thermique et accessibilité de la mairie font l'objet de travaux modificatifs, entraînant la conclusion d'avenants qu'il convient d'approuver par délibération :

- Lot 1 Démolition Gros œuvre / Entreprise MGC maçonnerie  
Marché initial : 215 003. 75 € HT  
Avenant 1 : 21 390.90 € HT > dallage du local archives et plancher métallique du chapi  
Avenant 2 : 4 737 € HT > cloison ventilée local archives

Avenant 3 : 11 000 € HT > ajustements métrés travaux réalisés  
Montant total de l'avenant : 37 127.90 € HT soit +17.27 %

- Lot 2 Charpente bois / Entreprise Vaganay

Marché initial : 139 470.70 € HT

Avenant 1 : - 18 252.93 € HT > plancher chapi non réalisé, fait en métal

Avenant 2 : - 3 721.98 € HT > chevêtre non réalisé + bardage bois non réalisé local archives + lasure sur charpente bois non réalisée + ajustement de la quantité de bardage

Montant total de l'avenant : - 21 974.91 € HT soit -15.76 %

- Lot 3 Etanchéité / Entreprise Rhône Couverture Etanchéité

Marché initial : 5 201.52 € HT

Avenant 1 : 1 210 € HT > étanchéité de la coursive du chapi

Avenant 2 : 1 927.50 € HT > coûts supplémentaires sur couvertines (alu au lieu d'acier)

Montant total de l'avenant : 3 137.50 € HT soit 60.32 %

- Lot 6 Menuiseries intérieures / Entreprise Dupin Thevenon

Marché initial : 85 485.95 € HT

Avenant 1 : 21 338.05 € HT > réalisation des placards dans les bureaux + plan de travail wc accueil + 2 portes coupe-feu supplémentaires – suppression de l'habillage bois salle du CM

Avenant 2 : 620 € HT > Reprise escalier existant + porte cellier chapi

Avenant 3 : 572.40 € HT > Ajout porte entre Poste et accueil + garde complémentaire escalier central – châssis bureau urbanisme

Avenant 4 : 530 € HT > habillage escalier central + vitrage porte bureau du maire

Avenant 5 : 155 € HT > fourniture et pose d'une trappe de visite coupe-feu

Montant total de l'avenant : 23 215.45 € HT soit 27.16 %

- Lot 8 Carrelage faïences / Entreprise SNC

Marché initial : 31 241.32 € HT

Avenant 1 : -553 € HT > surface carrelage non posé hall accueil

Avenant 2 : 6 802.59 € HT > fourniture et pose carrelage accueil

Montant total de l'avenant : 6 249.59 € HT soit 20 %

- Marché de maîtrise d'œuvre : groupement Packcréation

Marché initial : 68 670.01 € HT

Avenant 1 calcul définitif des honoraires : 90 055.80 € HT soit 31.14 %

Monsieur le Maire rappelle pour mémoire, que l'ensemble du marché de travaux avait pour montant initial 1 077 853.62 € HT et qu'au final, le montant total après avenant sera de 1 135 835.96 € HT soit 5.38 % de hausse.

Romain BOICHON demande des précisions sur le montant de la rémunération de la maîtrise d'œuvre. Monsieur le Maire explique le calcul et rappelle qu'en outre, le chantier ne s'est pas déroulé facilement en termes de relationnel avec l'équipe. Il reste quelques menus travaux à réaliser : changement d'une vitre et rayure sur l'évier en inox.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, approuve les avenants récapitulés ci-dessus et autorise Monsieur le Maire à les signer ;

Adopté comme suit :

Pour : 15

Abstention : 1 Romain BOICHON

Contre : 0

|                                                                      |
|----------------------------------------------------------------------|
| <b>Délibération n°2025-040 : Décision modificative n°2 du budget</b> |
|----------------------------------------------------------------------|

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire explique qu'il convient de rectifier un oubli d'inscription budgétaire relatif à l'amortissement de la subvention d'équipement concernant le parking du cimetière, amortie sur une durée de 15 ans ; il s'agit ainsi d'inscrire :

- Chapitre 040 opérations d'ordre de transfert entre section, en investissement, une recette au 28041512 Bâtiments et installations pour 7 167.55 €
- Chapitre 042 opérations d'ordre de transfert entre section, en fonctionnement, une dépense au 681 Dotation aux amortissements pour 7 167.55 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, adopte la décision modificative n°2 du budget telle que présentée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

#### **Délibération n°2025-041 : Maintien ou non d'un adjoint dans ses fonctions suite à retrait de délégation**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire expose les raisons qui l'ont conduit à retirer la délégation qu'il avait donné à Monsieur Eric CHANTRE, cinquième adjoint, en début de mandat. Il rappelle également la procédure et invite le conseil municipal à se prononcer à bulletin secret sur le maintien ou non de Monsieur Eric CHANTRE dans son poste de cinquième adjoint de la commune.

Par 14 voix pour et 2 voix contre, Monsieur Eric CHANTRE est maintenu en tant que cinquième adjoint de la commune de Thurins, en conservant ainsi les qualités d'officier d'état civil, d'officier de police judiciaire et en mesure d'être président d'un bureau de vote, mais sans délégation ni indemnité.

Adopté comme suit :

Pour : 14

Abstention : 0

Contre : 2

#### **Délibération n°2025-042 : Modification du tableau des effectifs**

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire demande au conseil municipal la possibilité d'ajouter la délibération de modification du tableau des effectifs à l'ordre du jour du conseil municipal. Les membres du conseil municipal sont d'accord à l'unanimité pour ajouter cette délibération.

En raison de l'agrandissement des surfaces utiles de la mairie, suite aux travaux, il est nécessaire d'augmenter le temps de travail de la personne en charge de l'entretien. Ainsi, il est proposé de passer le poste d'agent d'entretien de 29 heures annualisées à 30 heures annualisées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve la modification du tableau des effectifs telle que présentée ci-dessus.

Adopté comme suit :

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

## 5. Questions diverses

**Rapport d'activités 2024 du SIPAG par Claire DORBEC :** le rapport d'activités est disponible en mairie aux heures d'ouverture

**Rapport d'activités 2024 du SMAGGA par Marion AMBIS :** le rapport d'activités est disponible en mairie aux heures d'ouverture

### **Avenir de la boulangerie :**

La boulangerie du village a fait l'objet d'une fermeture administrative cet été. Les services de l'Etat ont pris cette décision suite à un contrôle qui a relevé 49 manquements à différents items. Les élus ont rencontré plusieurs fois le boulanger, qui ne souhaite pas poursuivre son activité car la remise aux normes est un investissement trop important pour lui. Les autres commerçants ont joué le jeu en prenant le dépôt de pain pendant tout l'été.

David VINCENT explique que la pâtisserie Casse-Noisette va investir pour faire boulangerie ; boulangerie de jour : préparation de la pâte et cuisson du pain tout au long de la journée. Différents formats, pains spéciaux, viennoiseries, snacking, ... L'objectif est une ouverture fin octobre.

Monsieur le Maire rappelle que les élus avaient proposé au boulanger actuel de réaliser un nouveau commerce il y a 4 ans de ça et que celui-ci n'avait pas voulu donner suite. La municipalité poursuit donc sa réflexion sur le moyen long terme, de création de locaux pour accueillir une nouvelle boulangerie. Peut-être qu'un commerce ou 2 pourraient être créés place du 11 novembre, à la place de l'ancienne poste.

Monsieur le Maire note par ailleurs que deux nouveaux kinés se sont installés à la maison de santé et jouissent d'une importante clientèle.

Romain Boichon demande si on ne peut pas créer des commerces au rez-de-chaussée de l'ancienne maison Fayolle ? Non parce qu'on ne peut pas faire de commerce dans cette zone du PLU.

La boulangerie actuelle pourrait être achetée à 75 000 € par la commune. La baisse du prix est la conjugaison de 3 facteurs : travaux structurels sur la boulangerie, crise immobilière, négociation par un promoteur, avec des propriétaires qui veulent vendre. L'intérêt de se porter acquéreur est toujours la maîtrise de la surface commerciale.

Carole Fayolle relève qu'il reste la problématique de la cour intérieure. Ceci dit, le fournil pourrait être démoli pour créer des places de stationnement.

### **Nom des salles à l'étage de la mairie, à prêter :**

Les salles seront la salle du Vallon et la salle du Mathy, du nom des deux nouveaux parcs communaux.

**Signature du Maire**

**Claude CLARON**



Fin 21h40

**Signature du/des secrétaire(s) de séance**

**Catherine PAILLAT**